

COMMUNIQUÉ

Le 24 avril 2020

N/Réf. : service communication / Frédéric Alfonsi / communication@ville-evian.fr

Objet : Plan de continuité d'activité : retour sur six semaines de mobilisation

Plan de continuité d'activité : retour sur six semaines de mobilisation

A la suite des allocutions du Président de la République des 12 et 16 mars et des décisions du Premier ministre le 14 mars, ainsi que des mesures qui ont suivi pour lutter contre l'épidémie, la Ville d'Evian s'est mobilisée et a mis en place un plan de continuité d'activité. Elle s'est recentrée sur ses missions essentielles en renonçant temporairement à certaines actions considérées comme non-essentielles ou vitales, afin de respecter les consignes sanitaires.

La Ville réfléchit également sur un plan de reprise de l'activité qui sera adapté en fonction des directives et ordonnances gouvernementales.

Voici un récapitulatif des principales mesures prises :

Une cellule de crise constituée

Une cellule de crise a été constituée dès le 13 mars comprenant Mme le maire, le directeur général des services, le directeur des services techniques et la directrice de cabinet. Cette cellule se réunit tous les jours depuis cette date pour prendre les mesures qui s'imposent et faire appliquer les décisions préfectorales.

Un plan de continuité d'activité mis en œuvre

Conformément aux directives du secrétaire d'Etat de l'Action et des Comptes publics, le télétravail est devenu la règle impérative pour tous les postes qui le permettaient. Il a été mis en place là où cela était possible dès le 16 mars. L'ensemble des accueils physiques ont été fermés dès le 16 mars, mais le lien avec la population est maintenu par le biais d'un accueil téléphonique 04 50 83 10 00. Toutes les demandes des administrés sont traitées, seule la délivrance des titres d'identité n'est plus assurée pour l'instant.

L'ensemble des services est mobilisé. Les services dits « essentiels » ont été définis :

- Le service éducation : accueil des enfants des personnels des établissements médicaux et médico-sociaux ainsi que les personnels devant exercer une mission essentielle de service public 7j/7;
- La police municipale : respect des mesures de confinement et réglementation de la circulation, sécurité et salubrité publiques ;
- La direction des ressources humaines : suivi des situations des agents et mesures générales à mettre en œuvre ;
- La direction de l'administration générale et population : missions d'Etat civil et accueil téléphonique du public, suivi du marché, mise en œuvre d'un point d'écoute « entreprises et commerces » ;

- Le secrétariat général : suivi du courrier, mise en œuvre d'un numéro d'appel destiné à la population et dédié aux demandes relatives à la crise sanitaire ;
- La communication : information de la population ;
- La direction des services techniques : coordination des missions ;
- Le service voirie réseaux divers : suivi quotidien des voiries et gestion des interventions d'urgence. Préparation des chantiers à venir ;
- Le service des eaux : suivi de la station de pompage et des réseaux ;
- Le service bâtiments : supervision des bâtiments, suivi des contrôles d'accès et des installations sensibles et des travaux en cours
- Le service entretien nettoyage : entretien des bâtiments encore en activité (à l'exemple de la Maison médicale et de l'école d'accueil) et mise en place d'un protocole renforcé sur les sites en activités avec désinfection systématique ;
- Le service parcs et jardins : présence minimum sur les secteurs pour le suivi de l'état et de la propreté, présence dans les serres pour le maintien de l'activité de production estivale et suivi de chantiers d'aménagement ;
- La propreté des espaces publics : tournée de nettoyage principalement en centre-ville, dans les parkings et le nettoyage après les marchés ;
- Le cabinet du maire : gestion de la communication digitale et des relations presse et suivi cellule de crise ;
- La direction des systèmes d'information : suivi de la sécurité des infrastructures réseaux et le suivi des outils de télétravail ;
- Le centre communal d'action sociale : coordination et maintien d'un accueil téléphonique pour le public 04 50 74 32 60 ;
 - o Petite enfance : mise en place de l'accueil des enfants des personnels prioritaires ;
 - o Service d'aide et d'accompagnement à domicile : activité renforcée. Le service compte à ce jour 13 aides à domicile (sur 22 agents en temps normal). Il apporte actuellement son soutien à quelque 160 bénéficiaires âgés de plus de 60 ans ou présentant un handicap ;
 - o Un service de portage de repas a été mis en place en lien avec la CCPEVA, pour les résidents qui le souhaitent ;
 - o Suivi renforcé des pensionnaires de la résidence autonomie « Clair horizon ».
 - o Service d'aide aux courses

Un plan communal de solidarité mis en place

La Ville a mis en place un plan communal de solidarité qui dispose jusqu'à nouvel ordre que :

- Le stationnement en surface est gratuit sur l'ensemble de la commune ;
- La police municipale appuie et soutient la police nationale ;
- Les droits de voirie et d'occupation du domaine public cessent d'être perçus ;
- La communauté de communes (CCPEVA) maintient le portage de repas à domicile et le service de Pti bus ;
- Une astreinte a été mise en place pour répondre à toutes les questions en lien avec la situation actuelle au **04 50 83 10 15** ;
- Le centre communal d'action sociale recense les besoins d'aide pour les courses ou autre au **04 50 74 32 60**.

Actions spécifiques :

- **Sécurité sanitaire**

Dès le 2 mars, les agents ont été sensibilisés aux gestes barrières et un recensement du matériel disponible (gants, produits désinfectants, gel hydroalcoolique) a été effectué et une commande en réassortiment passée.

- Toutes les informations liées à la crise en ligne sur le site et la page Facebook

Une rubrique « Covid-19 » a été créée sur le site de la Ville. Elle recense toutes les informations utiles aux habitants, les recommandations sanitaires, les commerces ouverts et les aides aux entreprises, les moyens de transport et de stationnement. Elle met à disposition les documents utiles (attestations) et les numéros d'urgence. La plupart de ces informations sont relayées régulièrement sur la page Facebook.

- "Evian par ♥" : le lien maintenu avec les habitants

La Ville a lancé sur sa page Facebook, une nouvelle opération intitulée : "Evian par ♥" Cette initiative vise à maintenir le lien entre la ville et ses habitants. Cette opération se décline autour de quelques grandes thématiques pour mettre en avant les atouts de la ville. Au programme : des escapades virtuelles pour mettre la ville en valeur et faire en sorte que les Evianais gardent leurs repères, mais aussi, des visites insolites depuis chez soi pour découvrir des endroits d'ordinaire inaccessibles. Sont abordés des sujets divers pour tout un chacun, avec des contenus "positifs" pour redonner le sourire.

Les services de la ville ainsi que les associations et les autres acteurs locaux apportent leurs contributions au fur et à mesure. Une page est dédiée à l'opération sur le site de la Ville. Chacun peut y retrouver facilement les contenus qui l'intéressent.

- Une aide exceptionnelle versée aux bénéficiaires du quotient familial

La Ville va octroyer une aide exceptionnelle à l'ensemble des Evianais bénéficiaires du « quotient familial » par l'intermédiaire du Centre communal d'action sociale. Le C.C.A.S. s'apprête à distribuer aux familles titulaires de la carte « quotient familial » des bons alimentaires à hauteur de 50 € par membre du ménage. Cette disposition concerne environ 160 ménages et près de 300 enfants.

- Evénements annulés et réflexion en cours pour une future programmation sur mesure

La Ville a dû se résigner à annuler les événements et animations qui étaient programmés dont « FestiLéman » et la fête de la musique. Les événements prévus après le 15 juillet sont pour l'instant en suspens. Leur tenue dépendra de l'évolution de la situation sanitaire et de la décision de l'Etat. La Ville garde espoir et se prépare à cette éventualité en travaillant à l'organisation des « Scènes estivales » prévues du 24 juillet au 28 août, et à la mise en place d'une programmation sur mesure en lien avec les partenaires locaux (le théâtre de la Toupine, la MJC, le service jeunesse et les associations locales).

- La médiathèque fermée mais une offre en ligne avec e-medi@s

La médiathèque a été fermée, sans système de prêt ni réservation possible. Tous les prêts sont prolongés. Les usagers ont été invités à conserver les documents empruntés jusqu'à la réouverture de la médiathèque.

La convention signée en 2017 par la Ville avec Savoie-biblio permet aux usagers d'accéder gratuitement à des ressources numériques. Ces ressources sont disponibles via e-medi@s : <https://www.savoie-biblio.fr/NUMERIQUE/> la bibliothèque numérique par Savoie-biblio. Elles complètent l'offre documentaire de la médiathèque inaccessible pour l'instant.

- Le conservatoire fermé mais un suivi pédagogique assuré

Tous les cours collectifs du conservatoire ont été annulés jusqu'à nouvel ordre. L'équipe pédagogique a mis en place des modalités de suivi pédagogique à distance pour assurer la continuité de la formation des élèves.

- Le service jeunesse fermé mais joignable au 04 50 70 77 62 ou par mail pjj@ville-evian.fr

- L'espace exposition du Palais Lumière est fermé mais le service culturel travaille sur les expositions à venir et à la gestion des réservations post-confinement.

- Ouvertures du centre nautique et du funiculaire reportées

L'ouverture du centre nautique et celle du funiculaire, prévues initialement le 25 avril, auront lieu à une date ultérieure. Aucune date n'est à ce jour arrêtée quant à leur ouverture, néanmoins la Ville prépare leur mise en service en espérant qu'elle puisse intervenir au plus tôt, dès que toutes les conditions de sécurité seront réunies et que les services de l'Etat donneront leur feu vert.

- Des mesures concrètes en faveur des commerçants et des entreprises évianaises

La Ville d'Evian s'implique pour soutenir ses commerçants et ses entreprises pendant cette période de crise sanitaire et économique.

- Des mesures immédiates ont été prises au lendemain des annonces de confinement avec en particulier la mise en place d'un plan communal de solidarité qui dispose notamment que, pendant toute la durée de la crise, le stationnement en surface est gratuit sur l'ensemble de la commune et que les droits de voirie et d'occupation du domaine public cessent d'être perçus.

- Afin d'aider les commerces de proximité, une page a été créée sur le site de la Ville qui recense les commerces ouverts, une autre page informe les socio-professionnels des dispositifs d'aide existants.

- Soucieuse d'aller plus loin, la mairie a mis en place un guichet unique : **04 50 83 10 17**, afin d'accompagner les entreprises dans leurs démarches auprès des différents partenaires : l'Etat, la Région, les chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie - CCI, chambres des métiers et de l'artisanat - CMA), les fournisseurs de gaz et d'électricité, opérateurs et autres partenaires. L'objectif est d'aider les entreprises lors de démarches qui peuvent s'avérer complexes et de les informer des aides auxquelles elles peuvent prétendre.

- De même, la cellule municipale en charge de l'aide aux entreprises locales a entrepris de recenser tous les commerces en difficulté en consignnant leur situation actuelle. Ce document permet d'avoir une vue d'ensemble et sera utile pour plaider la cause des socio-professionnels évianais afin d'obtenir des aides.

- A ce propos, Mme le maire a sollicité l'aide de la cellule dédiée au tourisme et au commerce au sein de la commission des affaires économiques au Sénat, formée pour suivre le volet économique du plan d'urgence « coronavirus ».

- En lien avec l'Association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT) et les parlementaires locaux, elle a également pris contact avec le secrétaire d'Etat au tourisme sur ce sujet afin de faire le point sur les aides possibles (financière, en communication, en ingénierie, etc.).

- Enfin, il est à noter que Mme le maire, travaille de concert avec les entreprises pour recueillir leurs avis et partager des propositions afin de synchroniser les actions.



- Un marché drive le vendredi matin

Suite à la suspension des marchés, une alternative a été imaginée avec les marchands non sédentaires, pour satisfaire à la fois les chalands et les producteurs ou revendeurs locaux présents au marché, sous la forme d'un "drive" (ou point retrait). Le point retrait se fait place des Anciens-combattants tous les vendredis de 9h à 11h.

